

Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substitués et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

Priorités thématiques

L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs : les principes

- But du gage légal
- Nature juridique
- Conditions légales
- Rang des hypothèques légales
- Privilège des entrepreneurs et artisans à découvert (art. 841 CC)

Le juge face à l'hypothèque légale

- Inscription de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs avec l'accord du propriétaire
- Sauvegarde des délais des art. 839 al. 2 et 961 al. 3 CC
- Requête tendant à l'inscription provisoire
- Action tendant à l'inscription définitive
- For de l'action, parties, effets de la fourniture des sûretés, dispositif

L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs dans la poursuite et la faillite

- Effets dans la poursuite par voie de saisie et dans la poursuite en réalisation de gage
- Effets dans la procédure de faillite
- Etat des charges
- Conditions de vente
- Distribution du produit de la réalisation

Les actions en responsabilité dans la LP

- Responsabilité du canton
- Organes concernés
- Acte illicite, violation d'un devoir de fonction, omission
- Obligation de dénoncer des infractions pénales. Sauvegarde des droits de la masse, du créancier gagiste ou saisissant
- Etendue de la réparation, devoir du lésé de minimiser le dommage
- Procédure, prescription

Recours contre le jugement de faillite

- Art. 174 LP
- Droit cantonal et droit fédéral
- Relief et recours - délai
- Faits nouveaux - effet suspensif - mesures conservatoires
- Recours au Tribunal fédéral - nouvelle procédure civile fédérale

Développements récents du droit des poursuites et des faillites

- Les modifications légales
- La jurisprudence récente

Avec le concours de la chaire de droit romain et de droit des poursuites et des faillites de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne

Séminaire de formation

Mercredi 2 septembre 2009

à l'Université de Lausanne

Dorigny

Thèmes traités:

1. L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs : les principes
2. Le juge face à l'hypothèque légale
3. L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs dans la poursuite et la faillite
4. Les actions en responsabilité dans la LP
5. Recours contre le jugement de faillite
6. Développements récents du droit des poursuites et des faillites

Conférenciers

Denis Piotet

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne

Christian Praplan

Juge de 1ère instance, Doyen du Tribunal de Sierre

Henri Fracheboud

Préposé à l'Office des Poursuites et Faillites de Vevey

Nicolas Jeanduin

Avocat, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Pierre-Yves Bosshard

Juge au Tribunal cantonal vaudois

Hansjörg Peter

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne



Programme

- 08h20 – 08h55 **Café d'accueil et remise de la documentation**
- 09h00 – 09h50 **L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs : les principes**
Prof. Denis Plotet
- 09h50 – 10h40 **Le juge face à l'hypothèque légale**
M. Christian Praplan
- 10h40 – 11h00 **Pause**
- 11h00 – 11h50 **L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs dans la poursuite et la faillite**
M. Henri Fracheboud
- 12h00 – 13h30 **Repas**
Restaurant de **Dorigny**, Unithèque
(Bât. Central), 1015 Lausanne
Téléphone 021 692 26 88
- 13h45 – 14h30 **Les actions en responsabilité dans la LP**
Prof. Nicolas Jeandin
- 14h30 – 15h15 **Recours contre le jugement de faillite**
M. Pierre-Yves Bosshard
- 15h15 – 15h30 **Pause**
- 15h30 – 16h15 **Développements récents du droit des poursuites et des faillites**
Prof. Hansjörg Peter

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Informations

- Date** Mercredi 2 septembre 2009
09h00 – 16h15
- Lieu** Université de Lausanne, Bât. Anthropole
(BFSH II), salle 1031, à Dorigny, 1015 Lausanne
Tél. 021 692 11 11
- Finance** Fr. 300.00 pour les membres de la Conférence des préposés
d'inscription aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.
Fr. 400.00 pour les non-membres

Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.

Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le **31 août 2009**.

En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription **ne sera pas remboursée**; la documentation sera cependant envoyée.

Présidence du séminaire Roger Vergère, lic. en droit, Préposé de l'Office des poursuites et faillites du district de Conthey, 1963 Vétroz
tél. 027 346 60 30, fax 027 346 63 70
roger.vergere@yahoo.fr

Inscription Avant le **1er août 2009** auprès de Roger Vergère, "Séminaire 2009", case postale 93, 1963 Vétroz

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.

Attestation Une attestation de participation sera délivrée.



INSCRIPTION

Nom / Entreprise:

Nous inscrivons les participants suivants au séminaire du
mercredi 2 septembre 2009 à l'Université de Lausanne Dorigny:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Lieu / Date Timbre / Signature

Questions en relation avec les thèmes traités:

Délai d'inscription: 1er août 2009

Attranchir s.v.p.

Monsieur
Roger Vergère
"Séminaire 2009"
c/o Office des Poursuites
Case postale 93
1963 Vétroz

Expéditeur: